

LEGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

- limite enclosive de l'opération
- limite de la zone lieu de PPRI
- parcelle d'habitation en lot bare (moyenne 50m²)
- parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 50m²)

IMPLANTATION BÂTE

- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- Implantation de la façade selon détail A
- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- Implantation de la façade selon détail B
- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m
- Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
- Implantation de la façade selon détail C

- zone d'implantation limitée à ses constructions
- zone d'implantation non limitée à ses constructions
- zone non affectée
- zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
- sens obligatoire de stationnement

ACCES AUX PARCELLES PRIVÉES

- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès privé/non clos)
- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès au garage)
- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès au garage)
- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès au garage)
- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès au garage)
- localisation obligatoire de l'entrée caractéristique (zone d'accès au garage)

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

- dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
- dispositif de clôture de type 3
- plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'exception des vivaces de type 3
- plantation d'une bande de vivaces obligatoire selon palette végétale, à l'exception des vivaces de type 3

TRAITEMENT PAYSAGER SPECIFIQUE

- bande paysagère à l'interface avec les zones de l'usage obligatoire
- bande paysagère adossée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone d'obligation de plantation
- bande paysagère adossée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone d'obligation de plantation
- bande paysagère adossée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone d'obligation de plantation

Se référer au règlement écrit (libre PA10 du Dossier de Permis d'Aménagement) pour l'ensemble des prescriptions.

VILLE DE VAL-DE-REUIL

Aménagement du domaine des Noës

Permis d'aménager modificatif

PA-9 Schéma graphique

DATE: 11/03/2016

ECHELLE: 1/5000m8

PROVENANCE	INDICE	DATE
A - Dossier Permis d'aménager	A	11/03/2016
B - Permis d'aménager modificatif	B	11/03/2016
C - Permis d'aménager modificatif	C	20/03/2017

COORDONNEES INTERVENANTS	MAITRISE D'OUVRAGE	MAITRISE D'EXECUTION
<b>altitude</b> ATTITUDE CONSULTANT 16, rue de la République 92000 Nanterre Tél: 01 83 51 92 33 - Fax: 01 83 51 92 33 www.altitudeconsultant.com	<b>altitude</b> 16, rue de la République 92000 Nanterre Tél: 01 83 51 92 33 - Fax: 01 83 51 92 33 www.altitudeconsultant.com	<b>altitude</b> 16, rue de la République 92000 Nanterre Tél: 01 83 51 92 33 - Fax: 01 83 51 92 33 www.altitudeconsultant.com

DOCUMENT	MAITRISE D'EXECUTION
PA-9 Schéma graphique	1/5000m8

PHASE D'ETUDE	OPERATION
Permis d'aménager modificatif	Aménagement du domaine des Noës

LEU D'OPERATION
VILLE DE VAL-DE-REUIL

INDICE	DATE	MAITRISE D'EXECUTION
A - Dossier Permis d'aménager	11/03/2016	1/5000m8
B - Permis d'aménager modificatif	11/03/2016	1/5000m8
C - Permis d'aménager modificatif	20/03/2017	1/5000m8

